

*JACQUES-ANDRE HAURY*

*DEPUTE*

*48, CH. DU VILLAGE*

*1012 LAUSANNE*

**Privé : T 021 728 28 00 F 021 728 58 01**

**Prof. : T 021 323 82 42 F 021 323 40 84**

**Portable : 079 704 29 35**

**e-mail : jacques-andre@haury.ch**

## **Assainissement de la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Vaud Déclaration au Grand Conseil le 27 septembre 2005**

Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames et Messieurs,

La loi sur la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Vaud fait l'objet d'un long débat, dont nous n'ouvrons aujourd'hui qu'un volet : celui de l'assainissement de la Caisse, c'est-à-dire celui de l'élévation de son taux de couverture. Si ce thème est devenu d'une brûlante actualité pour toutes les caisses de pension publiques, notre parlement l'a abordé bien avant et a su anticiper le problème.

Permettez-moi de résumer une brève chronologie.

En septembre 1997, Serge Beck, député libéral, dépose au nom des députés du Centre-droite vaudois, une initiative parlementaire visant à réviser la Loi sur la Caisse de pension. Cette initiative comporte premier objectif un taux de couverture de 100% à atteindre en trente ans. Dans son projet de Loi de 2001, le Conseil d'Etat ne parle pas du taux de couverture. C'est la majorité du Grand Conseil qui introduit dans la Loi une élévation du taux de couverture à 75%, taux qui doit être atteint en 5 ans.

En 2003, le taux de couverture est de 60%. Le Conseil d'Etat, observant que l'objectif de 75% en 5 ans est inaccessible, propose de porter cette durée à 15 ans. La majorité du Grand Conseil se rallie à cette modification, contre l'avis de la gauche de ce parlement, qui trouvait 60% suffisant.

Dans la même modification de la Loi, le Conseil d'Etat supprimait l'indexation automatique des rentes.

Le Conseil d'Etat a donc entrepris la recherche de solutions permettant d'atteindre ce seul de 75% en quinze ans. Malgré l'échec des négociations avec les représentants de la fonction publique - échec constaté le 8 avril dernier - il est allé de l'avant.

Il nous propose aujourd'hui un ensemble de mesures qui, à dire d'experts, doit permettre d'atteindre la cible de 75% d'ici à 2019. Je résume l'essentiel de ces mesures :

1. Les employés de l'Etat de Vaud devront travailler 37,5 ans au lieu de 35 pour avoir droit à leur pleine retraite
2. Le montant de la déduction de coordination est augmenté
3. L'indexation des rentes, lorsqu'elle sera décidée, sera amputée de 0,75%
4. Cet assainissement se fait sans effort supplémentaire de l'Etat, mais aussi sans économie pour lui.

Ces mesures ont finalement reçu l'aval des deux principaux syndicats de la fonction publique et de l'assemblée des délégués de la CPEV.

Le rapport de minorité POP refuse à la fois cet allongement de la durée de travail et la réduction de l'indexation. C'est conforme aux positions défendues précédemment par la gauche extrême, pour qui le contribuable sera toujours là, pense-t-elle, pour payer les rentes des retraités de l'Etat.

Le rapport de minorité de l'UDC mérite d'autres commentaires.

Il comporte un certain nombre de réflexions opportunes, mais aussi quelques erreurs. Parmi elles, je conteste formellement l'affirmation figurant en titre selon laquelle les mesures proposées seraient « contre-productives pour l'avenir financier de notre Canton ». On peut considérer qu'elles sont insuffisantes, certes, mais elles sont favorables. Ce sont des mesures structurelles qui contribuent à assainir la Caisse de pension sans engager de dépenses supplémentaires pour l'Etat, et l'UDC peut avec nous s'en réjouir.

Je partage l'avis du rapport de minorité UDC sur trois points :

1. Nous devons viser un taux de couverture de 100%
2. Compte tenu de l'allongement de la durée de vie, notre société doit se préparer à être active pendant 40 ans. Les 37,5 années de cotisation prévues par le présent EMPL sont insuffisantes
3. Les caisses de pension en primauté de prestation – c'est le cas de la CPEV – devront passer, à terme, au système en primauté de cotisation, ce qui sera possible lorsque le taux de couverture sera proche de 100%.

Mais je crois aussi que la politique est un art qui réclame le sens de la mesure. Le projet de Loi que nous propose le Conseil d'Etat – qui impose déjà un effort substantiel à la fonction publique – s'inscrit dans une politique dictée par la majorité de ce parlement. Et cela sans provoquer de révolution dans la fonction publique, dont je tiens à saluer ici la sagesse. L'amendement Kohli, défendu par la majorité de la commission, obligera le Conseil d'Etat, dans 4 ans, à vérifier si les mesures prises sont dans la cible, le cas échéant à proposer des correctifs.

Vous savez sans doute, M. Bonjour, comment fonctionne un moteur à explosion. Dans ce type de moteur, tout l'art consiste à bien fixer le moment de l'allumage. Si l'explosion du mélange se fait au bon moment, le moteur augmente sa vitesse et sa puissance. Si l'allumage est déréglé, le moteur se dégrade ou s'arrête. A mon avis, le rapport de minorité UDC exprime un mauvais réglage de l'allumage. Il est de nature à briser un démarche intelligemment élaborée par le Conseil d'Etat sous la pression du Centre-droite vaudois à laquelle votre parti participe.

On peut observer le climat politique de nos voisins genevois, qui aiment le conflit et l'affrontement sans concession. Je ne le prends pas en exemple. Dans le domaine scolaire que je connais bien, nombreux sont les Genevois à envier le climat permettant à l'école vaudoise de sortir des aberrations dans lesquelles une certaine idéologie l'a plongée.

De même pour l'évolution de notre équilibre financier. De même pour la Caisse de pension.

Le dossier n'est pas clos. D'autres démarches parlementaires seront nécessaires pour assurer durablement aux employés de l'Etat de Vaud une retraite sûre et moderne.

Pour l'heure, je vous invite à accepter les conclusions de la majorité de la commission et à rejeter les deux rapports de minorité.